

## 1 - LES OPERATIONS DOMESTIQUES

### Les encaissements

✓ <u>Les virements</u>		
• Virement reçu	<i>gratuit</i>	
✓ <u>Les prélèvements</u>		
• Support papier avis de prélèvement	5.20	
• Support télétransmission avis de prélèvement ordinaire	0.60	
• Support internet (par prélèvement) saisie de prélèvements	0.60	
transfert de fichiers via Marzenet	0.60	
• Prélèvement revenu impayé	19.00	
• Constitution dossier émetteur (NNE ou ICS)	35.00	
✓ <u>Les cartes</u>		
• Contrat commerçant (TPE) <i>-TVA-</i>	<i>nous consulter</i>	
• Impayé sur remise CB	19.00	
✓ <u>Les chèques</u>		
• Chèque remis revenu impayé (sauf au motif sans provision)	15.00	
✓ <u>Les effets</u>		
• Remise à l'encaissement de LCR / BOR <sup>(1)</sup>		
Support papier par remise	15.00	
par effet	5.20	
Télétransmission ou internet (TDF ou saisie)		
par remise	5.05	
par effet	0.62	
• Impayé sur remise d'effet (LCR/BOR)	19.00	
• Frais divers : prorogation, réclamation, etc	19.50	
✓ <u>Les espèces</u>		
• Conditionnement de monnaie <i>-TVA-</i>	25.00	

### Les paiements

✓ <u>Les virements</u>		
• Support papier virement unitaire	4.50	
SCT (virement SEPA)	4.50	
virement permanent en faveur d'un tiers	2.10	
virements multiples ou liste navette, par virement	4.50	
mise en place modification/suppression		
d'un virement permanent	6.00	
virement de trésorerie	18.50	
• Télétransmission virement ordinaire	0.62	
virement de trésorerie	9.25	
• Internet virement unitaire ou par liste	<i>gratuit</i>	
virement de trésorerie	9.25	
transfert de fichier par Marzenet, par virement	0,62	
✓ <u>Les prélèvements</u>		
• Mise en place d'autorisation de prélèvement (hors certains émetteurs institutionnels)	11.00	

• Paiement d'avis de prélèvement	<i>gratuit</i>	
• Rejet prélèvement sans provision (plafond)	20.00	
• Intervention sur prélèvement ou TIP	17.50	
✓ <u>Les chèques</u>		
• Lettre chèque	<i>nous consulter</i>	
• Emission d'un chèque de banque en euros	25.00	
• Opposition sur chèque	19.50	
maximum de perception (si plusieurs oppositions)	39.00	
• Rejet de chèque pour défaut de provision (forfait)		
montant du chèque inférieur à 50 €	30.00	
montant du chèque supérieur à 50 €	50.00	
• Interdit bancaire par autre banque	47.00	
• Duplicata lettre d'injonction	36.70	
• Certificat de non-paiement	22.15	
• Photocopie de chèque émis <i>-TVA-</i>	16.72	
• Envoi de chéquier (hors frais postaux) <i>-TVA-</i>	5.02	
✓ <u>Les effets domiciliés</u>		
• Échéance avisée dans le cadre d'une convention de paiement sauf désaccord	<i>gratuit</i>	
Echéance avisée hors de ce cadre	4.00	
• Rejet au motif sans provision	19.00	
✓ <u>Les cartes</u>		
• Carte Visa internationale (débit différé)	49.00	
• Carte Visa internationale (débit immédiat)	45.00	
• Carte Visa Premier (débit différé)	147.00	
• Réfection de carte à la suite de perte ou autres motifs		
Carte Visa	19.50	
Carte Visa Premier	83.00	
• Réfection de la carte à la suite d'un vol	<i>gratuit</i>	
• Opposition sur carte pour perte ou autres motifs	19.50	
avec code confidentiel	118.00	
• Opposition sur carte pour vol	<i>gratuit</i>	
• Opposition pour utilisation abusive	42.00	
• Réédition de code confidentiel	19.50	
• Relèvement de plafond	19.50	
• Envoi de carte (hors frais postaux) en recommandé <i>-TVA-</i>	5.02	
• Réclamation porteur non fondée	73.00	

## 2. LES OPERATIONS INTERNATIONALES

### Le change

• Achat / Vente de devises en compte <sup>(2)</sup>		
jusqu'à 76 000 €	0.05 %	
au-delà de 76 000 €	0.025 %	
minimum de perception	19.00	
• Opérations de change à terme		
commission sur opération financière	34.10	
commission de levée anticipée	34.10	
commission de prorogation	34.10	

• Délivrance et rachat de devises en billets de banque ou de chèques de voyage (en devises ou euros)	3.00%	
minimum de perception	6.00	

### Les opérations à l'import

✓ <u>Les virements sur l'étranger</u> <sup>(3)</sup>		
• Virements européens émis		
support papier	4.50	
SCT (virement SEPA)	4.50	
frais de réparation (IBAN erroné par exemple)	20.00	
• Autres virements		
Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - support papier	0.1 %	
au-delà de 76 k€	0.05 %	
avec un minimum de	25.00	
Commission de transfert jusqu'à 76 k€ - op. dématérialisée	0.05 %	
au-delà de 76 k€	0.025 %	
minimum de perception	9.00	
Virement télégraphique	19.00	
Frais de correspondant	<i>réels</i>	
✓ <u>Les règlements documentaires à l'import</u>		
• Commission d'encaissement documentaire	0.1 %	
(commission de transfert en sus)		
minimum de perception	26.00	
• Bon de cession de marchandises	80.00	
✓ <u>Les crédits documentaires à l'import</u>	<i>nous consulter</i>	

### Les opérations à l'export

✓ <u>Les virements européens reçus</u> <sup>(7)</sup> et SCT (virement SEPA)	<i>gratuit</i>	
✓ <u>Les autres virements internationaux reçus</u> <sup>(8)</sup>	19.00	
✓ <u>Les encaissements de chèques et d'effets payables à l'étranger</u>		
• Effets	0.1 %	
minimum de perception	24.00	
• Opérations sur effets	80.00	
frais de relance, avis de sort <i>-TVA-</i>	10.00	
frais de dossier export	15.00	
• Chèques (encaissement Sauf Bonne Fin)	0.1 %	
minimum de perception	30.00	
maximum de perception	103.00	
• Chèques (crédit après encaissement)	0.15 %	
minimum de perception	30.00	
maximum de perception	103.00	
• Frais de port sur chèques <i>-TVA-</i>	25.00	
• Frais d'impayé sur chèque (hors frais réels)	45.00	
✓ <u>Les crédits documentaires à l'export</u>	<i>nous consulter</i>	

### Les autres opérations

• Emission d'une garantie internationale, délivrance de caution ou d'aval		
commission annuelle calculée par trimestre indivisible	2.50%	
minimum de perception	106.00	
• Notification d'une garantie internationale reçue		
commission annuelle calculée par trimestre indivisible	1%	
minimum de perception	62.00	

• Renseignements commerciaux (hors frais réels) <i>-TVA-</i>	80.00	
• Etablissement de chèque de banque en devises	50.00	
• Frais d'intervention <i>-TVA-</i>	80.00	

## 3. LA BANQUE A DISTANCE

### Les services sur internet (Marzenet)

• Société (coût mensuel)	23.00	
• Entrepreneur individuel (coût mensuel)	14.00	
• Association (coût mensuel)	8.00	
• Convention consultation seule (coût mensuel)	6.50	
• Réfection carte Keypass	5.10	

### La télétransmission

✓ <u>La télétransmission</u> (coût mensuel)	30,00	
(tous canaux y compris EBICS)		

## 4. LES OPERATIONS SUR TITRES

### Les ordres de bourse (au comptant)

• Commission forfaitaire tout ordre par valeur française	6.00	
• Ordres sur actions et valeurs assimilées		
jusqu'à 15 000 €	1.50%	
de 15 001 à 120 000€	1.26%	
Au delà de 120 000€	1.02%	
• Ordres sur obligations		
jusqu'à 15 000 €	0.90%	
de 15 001 à 120 000€	0.60%	
Au delà de 120 000€	0.45%	
• Commission minimale par ordre	24.50	
• Ordres sur valeurs étrangères (hors frais correspondant)	2.39%	
minimum de perception	85.31	

• OPCVM - autres informations		
rétrocession droit d'entrée jusqu'à	3.25 %	
rétrocession frais de gestion jusqu'à	1.48 %	
• Souscription OPCVM hors gamme frais fixes	68.34	

### Les droits de garde -TVA-

• Commission proportionnelle <sup>(4)</sup>		
jusqu'à 10 000 €	0.38%	
de 10 001 à 20 000 €	0.17%	
au-delà de 20 000 €	0.05%	
• Commission fixe par ligne de valeur française	6.19	
• Commission fixe par ligne d'OPCVM	6.19	
• Commission fixe par ligne de valeur étrangère	73.58	
• Facturation minimale par compte	61.04	

## Les autres opérations

- Paiement de dividendes, coupons, attribution d'actions *gratuit*
- Transfert de titres vers un autre établissement  
valeurs françaises - par ligne 23.60  
valeurs étrangères (hors frais correspondant) - par ligne 47.45  
minimum de perception 94.65
- Virement interne de titres  
valeurs françaises - par ligne 10.90  
minimum de perception 94.65
- Relevé de compte titres à la demande **-TVA-** 14.38
- Relevé de compte titres annuel *gratuit*
- Evaluation de titres (hors frais réels - par ligne) **-TVA-** 0.25 %  
minimum de perception 81.77

## 5. LES CREDITS, CAUTIONS ET CONDITIONS D'ARRETES

### Les crédits

- Taux <sup>(5)</sup> en fonction des conditions du marché
- Frais de dossier 1 %  
minimum de perception hors immo. prof. 500.00  
minimum de perception immobilier professionnel 750.00
- Frais de demande de concours exceptionnels 50.00
- Frais d'étude pour dossier non conclu **-TVA-**  
50 % des frais standards
- Avenant à un dossier de prêt en cours 250.00
- Echéance de prêt impayée au motif sans provision 39.00

### Les cautions

- Acte standard - caution donnée 2.50 %  
minimum de perception 106.00  
en sus : frais d'acte standard 63.25  
ou frais d'acte spécial 127.50
- Information annuelle des cautions 48.00  
plafonnée à 96.00
- Promesse de caution 54.00
- Acte de nantissement ou mise en gage 250.00
- Main-levée sur garantie 176.00

### Les cessions de créances loi «Daily» <sup>(6)</sup>

- Mise en place d'une convention 100.00
- Frais par créance cédée (minimum de perception) 10.00
- Frais par bordereau de cession 5.00
- Commission de service par effet support 6.50
- Notification ou acceptation (par créance) 25.00
- Créance impayée au motif sans provision ou prorogation 32.00
- Créance impayée autre motif 21.00
- Modification 21.00

## Les principales conditions d'arrêts

- Intérêts débiteurs découvert non autorisé TBB + 7.50
- Intérêts débiteurs découvert autorisé TBB + 6.00
- Commission de mouvement 0.25 %
- Commission de plus fort découvert mensuel 0.10 %
- Commission d'immobilisation 0.20 %
- Commission sur opération enregistrée sur le compte, par ligne 0.19
- Frais de tenue de compte (perception trimestrielle)  
minimum 81.50

## 6. LES OPERATIONS ET SERVICES DIVERS

### L'épargne et la retraite entreprise *nous consulter*

- Plan d'Epargne Entreprise (PEE)
- Plan d'Epargne pour la Retraite Collective (PERCO)
- Indemnité de fin de carrière (IFC)
- Article 83

### Les assurances

- Homme clé *nous consulter*
- Assurance emprunteur *nous consulter*
- Assurance décès *nous consulter*
- Volassur Professionnels (assurance des moyens de paiement) 60.00

### Les opérations diverses

- Lettre de relance **-TVA-** 25.00
- Information des commissaires aux comptes **-TVA-** 80.00
- Relevé de compte (facturation mensuelle)  
mensuel *gratuit*  
journalier 45.00  
quinzaine 11.00  
édité à la demande au guichet **-TVA-** 2.50
- Changement d'adresse **-TVA-** 20.00
- Gestion NPAI (adresse erronée) 23.50
- Clôture de compte *gratuit*
- Frais de recherche **-TVA-**  
recherche inférieure à 3 mois (hors frais réels) 16.72  
recherche supérieure à 3 mois (hors frais réels) 33.44  
photocopie 1.67

*Les recherches consécutives à un fait subi par le client (vol par exemple) sont exonérées de frais.*

- Réception d'un avis à tiers détenteur ou saisie 128.00
- Réception d'une opposition administrative 128.00  
( frais plafonnés à 10% de la créance)
- Attestations diverses **-TVA-** 25.08
- Compte inactif (par semestre) 86.00
- Commission d'intervention (par écriture générant un solde débiteur non autorisé, plafonné à 4/jour ou 40/mois) 13.50

## 7. LES DATES DE VALEUR

### Les opérations domestiques

- Versement d'espèces J
- Retrait d'espèces J
- Remise de chèques J + 1
- Paiement de chèques J - 1
- Virement reçu J
- Virement émis J
- Remise de prélèvement - Échéance du prélèvement J
- Remise d'effet LCR/BOR à l'encaissement J + 5
- Remise d'effet LCR/BOR à l'escompte J + 1
- Paiement d'effet domicilié J - 1

### Les opérations internationales

- Remise de chèque tiré sur l'étranger - sauf bonne fin J + 15
- Remise de chèque tiré sur l'étranger - crédit après enc. J + 2
- Autres opérations *nous consulter*

### Renvois

*(1) Lorsque ces valeurs sont prises à l'escompte, il sera perçu des intérêts dont le taux standard est TBB + 6.50 avec un minimum de 5 euros de perception par remise. La valeur du TBB est indiquée au point (5).*

*(2) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises et est calculée par tranche.*

*(3) Deux types de virements :*

*-Virements «transfrontaliers» émis en euros vers un pays de l'EEE (Espace Economique Européen) et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)*

*L'option de frais retenue est obligatoirement l'option SHARE (frais partagés).*

*Ces opérations font l'objet de délais d'exécution définis : crédit à l'établissement bénéficiaire au plus tard 3 jours ouvrés après acceptation de l'ordre.*

*- Virement «international» émis en euros hors EEE ou en devises quel que soit le pays.*

*(4) Les droits de garde sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.*

*(5) Les crédits sont indexés sur le Taux de Base (TBB) qui est affiché dans toutes les agences et qui s'élève à 8.75 % au 01/10/11. A ce taux, s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée de crédit.*

*(6) Des intérêts sont perçus lors de la mise à disposition des fonds au taux standard de TBB + 6.50.*

*(7) Virements «transfrontaliers» en euros en provenance de l'EEE et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC + IBAN)*

*(8) Virement «international» en euros reçu d'un pays hors EEE ou en devises quel que soit le pays.*

### Banque Marze

*Société Anonyme au capital de 6.100.000€ - SIREN 775 552 763 RCS*

### AUBENAS

*numéro ORIAS : 07024115 - Banque et société de courtage en assurance immatriculée auprès de l'ORIAS (www.orias.fr), garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles 512.6 et L512.7 du Code des Assurances*

*Siège Social : Avenue de Roqua - BP 76 - 07205 Aubenas cedex*

*Téléphone : 04.75.87.49.10 - Télécopie : 04.75.87.49.11 - www.banque-marze.fr*

*- BIC : BMRZFR21*

BANQUE MARZE



*fondée en 1886*

**Tarifs applicables  
au 1er janvier 2012**

**Principales conditions générales applicables  
aux opérations des entrepreneurs individuels,  
sociétés et associations**

*Le présent document reprend les principales conditions générales applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de conditions particulières. Faisant partie en tant qu'annexe de la convention de compte courant, les conditions tarifaires sont affichées et tenues à la disposition des clients et du public dans chaque agence et sur le site internet de la Banque. En cas de modification, le client sera informé par courrier deux mois avant la date d'application prévue.*

*Seules les prestations signalées par la mention « TVA » sont assujetties à TVA et pourront donner lieu à récupération*

Réf 553 006 0112